

K CALENDRIER DE FORMATION

Consultez le calendrier de l'école régionale de formation sur le site Internet de votre ligue

Et après ?

En s'inscrivant à la formation DIF, le titulaire du DAF est allégé de 10h sur l'UF1, de 4h de l'UF 2 et de la participation associative. Possibilité de réduction du coût du DAF sur une inscription au DIF.

K CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

L'Ecole Régionale de Formation de votre ligue

www.ffkarate.fr
Rubrique formation



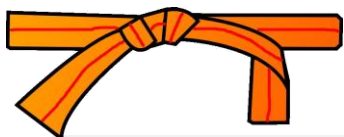
*Enseignez le karaté ou
une discipline associée*

DIPLOME
D'ANIMATEUR
FEDERAL



Le premier diplôme

- *je suis ceinture noire*
- *je souhaite ouvrir un club, une section*
- *je souhaite prendre en charge des cours en autonomie*
- *je reste bénévole*



LA FORMATION **D**IPLOME D'**A**NIMATEUR **F**EDERAL

Durée totale de la formation : 38 heures

Coût : 100 €

Public ciblé : 18 ans ceinture noire

Lieu : dans votre ligue

Objectif : Le Diplôme d'Animateur Fédéral est un diplôme qui permet l'animation de façon strictement bénévole en pleine autonomie. Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA. Le titulaire du DAF exerce son activité dans un club affilié à la FFKDA.

CONTENU DE LA FORMATION

DUREE TOTALE : 38 HEURES

UF 1 – PEDAGOGIE ELEMENTAIRE

10 heures

Etre capable :

- de structurer un cours : plan de cours, choix pertinent des exercices en fonction des objectifs visés ;
- d'assurer la sécurité des pratiquants ;
- d'avoir une attitude pédagogique adaptée ;
- d'accueillir un public ;
- d'animer un cours ;
- de communiquer ;
- de s'adapter à différents publics : enfants, adolescents, adultes, seniors.

UF 2 – CONNAISSANCES ELEMENTAIRES REGLEMENTAIRES

4 heures

Etre capable :

1. Environnement institutionnel

- de créer un club selon la loi de 1901, le gérer et l'affilier ;
- de connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité ;

2. Environnement fédéral

- de connaître les différences instances fédérales : le niveau national, les ligues, les comités départementaux ;
- de connaître les éléments de la réglementation sportive nécessaires pour préparer une compétition ;
- de connaître les éléments de la réglementation nécessaires pour préparer un élève jusqu'au premier dan ;
- de connaître la filière de formation de la FFKDA.



PARTICIPATION AUX ACTIVITES FEDERALES

24 heures

Dans le cadre de sa formation, le candidat participera à :

- 3 participations à l'organisation de manifestations associatives ;
- 2 participations à des stages techniques d'experts fédéraux.

EVALUATION - Afin d'obtenir le DAF, le candidat doit suivre intégralement la formation, réaliser les participations associatives et les stages prévus, et réussir l'évaluation : prestation pédagogique à partir d'un sujet tiré au sort et entretien individualisé portant sur la séance pédagogique.

Enseignement bénévole

AFA

Attestation Fédérale d'Assistant

L'AFA est une attestation confirmant que son titulaire a bien suivi une journée de formation le préparant à être l'assistant bénévole du professeur du club. Elle valorise l'aptitude à l'encadrement et sensibilise aux formations proposées au sein de l'école régionale de formation.

DAF

Diplôme d'Animateur Fédéral

Le DAF est un diplôme qui permet l'animation de façon strictement bénévole en pleine autonomie. Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA.

DIF

Diplôme d'Instructeur Fédéral

Le DIF permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA. La formation dispensée en école régionale de formation permet d'obtenir un allègement de formation sur le CQP.

Activité accessoire rémunérée

CQP

Certificat de Qualification Professionnelle de karaté et disciplines associées

Le CQP permet l'enseignement du karaté et des disciplines associées :

- en autonomie
- contre une rémunération correspondant au groupe 4 de la CCNS les 300 premières heures, majorée de 25 % au-delà de 300 heures par an.

Activité professionnelle

DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le DEJEPS est un diplôme de niveau III qui permet l'enseignement et l'entraînement du karaté et des disciplines associées contre rémunération. Ce diplôme atteste la capacité à concevoir, coordonner et mettre en oeuvre des programmes de perfectionnement, conduire des démarches d'entraînement et de formation.

DESJEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le DESJEPS est un diplôme de niveau II qui permet l'enseignement et l'entraînement du karaté et des disciplines associées contre rémunération. C'est le diplôme le plus élevé du secteur professionnel du karaté et des disciplines associées. Il correspond à un niveau d'expertise. Les titulaires du DESJEPS seront des entraîneurs de haut niveau.